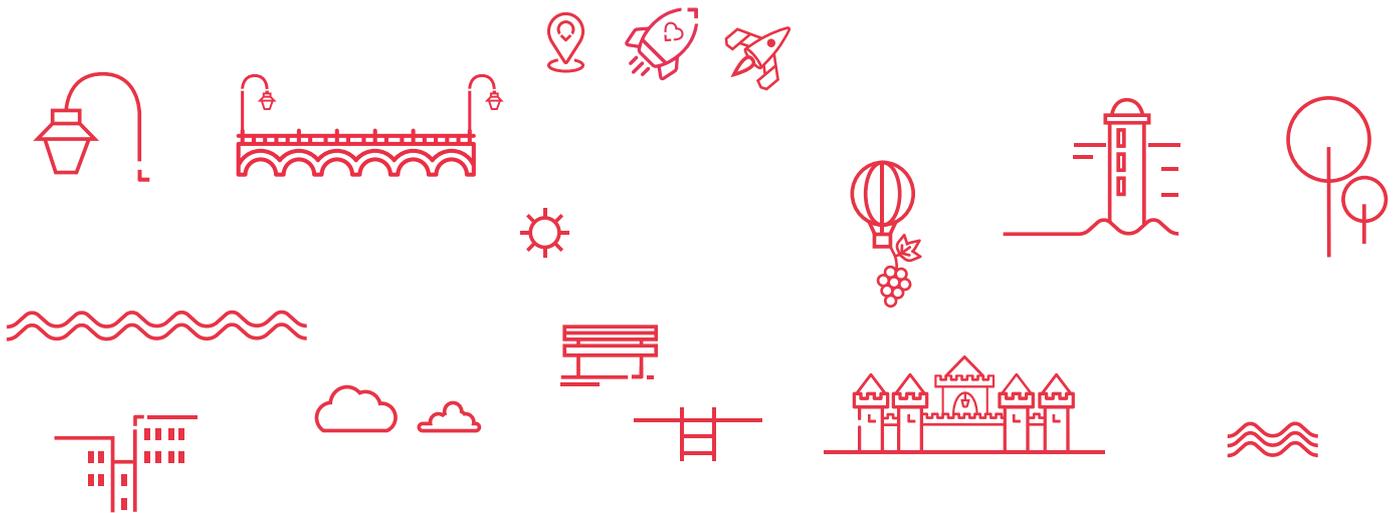




OFFRE DE PARTENARIAT COMPLÉMENTAIRE POUR LE 76^e CONGRÈS



76^e Congrès de l'ordre des experts-comptables
06, 07 et 08 octobre 2021 - Parc des Expositions

Bordeaux 2021





DEMANDE D'INSCRIPTION

76^e Congrès de l'ordre des experts-comptables

06, 07 et 08 octobre 2021 – Parc des expositions de Bordeaux Lac

VOS INTERLOCUTEURS

Administratif

ECS – 76^e Congrès

Immeuble Le Jour
200-216 rue Raymond Losserand
75680 Paris cedex 14
Tél. 01 44 15 95 95

Françoise QUESNE
fquesne@cs.experts-comptables.org

Régie Commerciale

APAR SAS

75, rue Carnot
92300 Levallois-Perret
Tél. 01 41 49 02 90

Anne ROUSSET-ARNAUDAS
arousset@apar.fr

Experts-Comptables Services

Immeuble Le Jour
200-216 rue Raymond Losserand
75680 Paris cedex 14
Tél. 01 44 15 62 57

Agnès DELEMER
adelemer@cs.experts-comptables.org

SOCIÉTÉ / ORGANISME

Raison sociale

Adresse

.....

Code postal Ville Pays

Téléphone Fax

Site internet

SIREN TVA intracommunautaire

N° de bon de commande ou référence interne

SOCIÉTÉ / ORGANISME À FACTURER (SI DIFFÉRENT)

Raison sociale

Adresse

.....

Code postal Ville Pays

Téléphone Fax

SIREN Assujéti à la TVA Oui Non

TVA intracommunautaire [| | | | | | | | | | | | | | | |]

INTERLOCUTEUR ADMINISTRATIF

Nom

Prénom

Fonction

Email

Téléphone direct Fax direct

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour la gestion de votre dossier par ECS.
En application de l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978, vous avez la possibilité de rectifier, compléter, ou effacer les données à caractère personnel vous concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

PARTENARIAT EXPOSITION

Vous avez déjà réservé votre surface de stand en 2020 et vous avez reporté votre engagement en 2021. A ce titre, vous bénéficiez d'un positionnement prioritaire au sein de la liste de positionnement

L'attribution des stands débutera à compter du **12/04/2021**. Le choix des emplacements de stands s'effectue par espace, au prorata des surfaces réservées et par ordre d'arrivée des demandes d'inscription sous réserve de l'acceptation d'ECS. Exception faite de l'espace Profession dans lequel les institutions (CSOEC, CROEC, CNCC, Syndicats) de la profession choisissent en priorité.

Choix de votre Enseigne : votre nom commercial (Si modification par rapport aux éléments 2020)

Afin d'assurer le référencement de votre société / organisme sur l'ensemble des supports de communication (programme, carnet de bord, mémo-plan, site Internet ...), nous vous remercions de nous indiquer **vos** « **nom commercial** ». A défaut d'une mention expresse, nous référencerons la « Raison Sociale » inscrite en page 2.

.....

.....

Choix de la formule d'aménagement

Il pourra être effectué à partir de l'une des trois formules d'aménagement proposées dans le dossier technique mis en ligne sur Internet à partir du mois de juin 2021.

PARTENARIAT THEMATIQUE

Complétez le « Dossier de Candidature » (en téléchargement sur www.apar.fr, rubrique « Congrès » « partenariat thématique ») du partenariat que vous souhaitez animer et adressez-le à ECS (contact Agnès DELEMER copie APAR) de préférence par e-mail **avant le 31/03/2021**.

Seules les candidatures parvenues avant le 31/03/2021 pourront figurer sur le programme du 76^e Congrès sous réserve de leur acceptation par les Rapporteurs généraux et en fonction des disponibilités.

Candidature

J'adresse un dossier de partenariat thématique afin de poser ma candidature à un :

- ATELIER SOLUTION*** (offre limitée à 10 partenaires) pour un montant de **RESERVE** (captation et replay inclus)**
Téléchargez le dossier de candidature sur www.apar.fr
- FLASH MEETING** (offre limitée à 9 partenaires) pour un montant de **RESERVE** (captation et replay inclus)**
Téléchargez le dossier de candidature sur www.apar.fr

Je souhaite réserver :

- FLASH DEMO** (pendant le congrès) pour un montant de **2 500 € HT/FD** - Quantité : (limité à 2 par partenaire)**
J'aborderai le(s) thème(s) :
- FLASH DEMO VIRTUEL** (à l'issue du congrès) pour un montant de **2 000 € HT/FDV** - Quantité : (limité à 2 par partenaire)**
J'aborderai le(s) thème(s) :

Responsable thématique

Nous vous remercions d'indiquer le nom du contact destinataire de l'ensemble des informations techniques relatives à la préparation de votre intervention.

Nom Prénom

Email Téléphone direct

* Consultez la note d'orientation thématique publiée par les Rapporteurs Généraux.

** Produit qui serait maintenu si le congrès 2021 devait se dérouler uniquement sous un format digital.

PARTENARIAT COMMUNICATION

Les informations techniques des différents outils de communication, date et lieu de livraison, vous seront communiquées ultérieurement.

En Amont du congrès

PROGRAMME DU CONGRÈS**

Je souhaite réserver un emplacement publicitaire dans le programme :

- 4^e de couverture à **RESERVE** 2^e de couverture à **RESERVE** 3^e de couverture à **RESERVE**

SITE INTERNET**

- LARGE REC** : Je souhaite communiquer sur le site Internet du Congrès (100 000 PAP) pour un montant de **RESERVE**
- INTERVIEW** : Je souhaite enregistrer et diffuser une interview de 5 minutes sur le site Internet du Congrès pour un montant de **2 000 € HT**
- REPORTAGE** : Je souhaite enregistrer et diffuser un reportage de 10 minutes sur le site Internet du Congrès pour un montant de **4 000 € HT**

NEWSLETTER CONGRÈS365**

- Je souhaite réserver un pavé d'information dans la Newsletter Congrès365 pour un montant de **1 500 € HT**

Durant le congrès

MÉMO PLAN

Je souhaite réserver un emplacement publicitaire en :

- 4^e de couverture à **RESERVE** Face Intérieure à **RESERVE**

CARNET DE BORD

Je souhaite réserver un emplacement publicitaire en :

- 4^e de couverture à **3 350 € HT** 2^e de couverture à **RESERVE** 3^e de couverture à **RESERVE**

BADGE CONGRESSISTE **Exclusif**

- Je souhaite communiquer au verso du Badge congressiste pour un montant de **RESERVE**

CORDON **Exclusif**

- Je souhaite communiquer ma marque sur le cordon du badge pour un montant de **RESERVE**

INSERTION DANS LE TOTE BAG

- Je souhaite insérer un document recto/verso pour un montant de **1 000 € HT**
- Je souhaite insérer un document 4 pages pour un montant de **2 000 € HT**
- Je souhaite insérer un catalogue/clé USB pour un montant de **3 000 € HT**

** Produit qui serait maintenu si le congrès 2021 devait se dérouler uniquement sous un format digital.

PARTENARIAT PRESENCE +

PARCOURS NUMÉRIQUE (limité à 15 partenaires)

Je souhaite insérer un outil numérique dans le parcours du 76^e Congrès pour un montant de **2 800 € HT**

ESPACE COWORKING **Exclusif**

Je souhaite sponsoriser l'espace coworking du 76^e Congrès (50 m²) pour un montant de **10 000 € HT**

Je souhaite aménager et équiper intégralement l'espace coworking

Responsable communication et présence +

Nous vous remercions d'indiquer le nom du contact destinataire de l'ensemble des informations techniques relatives à votre communication Congrès.

Nom Prénom

Email Téléphone direct

MONTANT DES PRESTATIONS A REPORTER

THEMATIQUE	Sous-total € HT = €
COMMUNICATION	Sous-total € HT = €
PRESENCE +	Sous-total € HT = €
TOTAL GENERAL HT	 €
FRAIS DE DOSSIER OBLIGATOIRE (HT) =		0,00 €
TVA (20%)	 €
TOTAL TTC	 €
ACOMPTE 50 % TTC	 €

[Cliquez ici pour actualiser les calculs](#)

Je verse un acompte de € TTC représentant 50 % du montant total TTC de ma réservation.

Par chèque bancaire à l'ordre **d'ECS – 76^e Congrès**

Par virement bancaire à **ECS – 76^e Congrès**

Titulaire du compte : EXPERTS COMPTABLES SERVICES - Crédit Lyonnais - Paris Anjou

Code banque 30002 Agence – 00453 N° 0000008653S clé 09

IBAN FR63 3000 2004 5300 0000 8653 509 – Code BIC CRLYFRPP

Le solde de la réservation est exigible à la date de votre positionnement. Reste à payer : € TTC

Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, toutes nos factures sont payables à la date d'exigibilité mentionnée sur celles-ci sauf mention contraire dans l'acceptation de la commande ou par contrat. Tout retard de paiement entraînera de plein droit l'application d'une pénalité de retard qui a été portée à trois fois le taux d'intérêt légal par jour de retard. Ces pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.

Je déclare avoir pris connaissance des délais de règlement et des conditions générales de vente et en accepte sans réserve ni restriction toutes les clauses.

Je déclare avoir pris connaissance de la Charte de partenariat en téléchargement sur le site <http://www.experts-comptables.fr/csoec/76e-Congres> et en accepte toutes les dispositions.

Nom du signataire

.....

Fonction

.....

Société/Organisme

.....

Date

.....

Cachet et signature

Demande d'inscription à retourner à : ECS - 76^e Congrès
Françoise QUESNE - fquesne@cs.experts-comptables.org
Immeuble Le Jour
200-216 rue Raymond Losserand
75680 Paris cedex 14

Avenant n° 2 aux conditions générales de vente partenaires 75^e Congrès de l'ordre des experts-comptables

ENTRE :

EXPERTS-COMPTABLES SERVICES

Association loi 1901 dont le numéro SIREN est 324 746 247

Dont le siège est sis Immeuble Le Jour 200-216 rue Raymond Losserand 75680 Paris Cedex 14,

Représentée par Lionel CANESI, agissant en qualité de Vice-Président, habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « ECS »

ET

Raison sociale

Adresse

Immatriculée au RCS

Représentée par

Ci-après dénommé(e) « le Partenaire »

Le Partenaire et ECS ont signé en 2020 un avenant aux conditions générales de vente du 75^e Congrès de l'Ordre des experts-comptables, relatif au report de son inscription sur le 76^e congrès en 2021.

Dans le cadre du 76^e congrès, ECS propose à ses partenaires de souscrire à des offres complémentaires.

C'est dans ce contexte, que le Partenaire et ECS ont décidé de conclure le présent avenant.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le Partenaire souhaite souscrire aux offres proposées dans le dossier en pièce jointe ci-après dénommées « les offres ».

Toute demande d'annulation par le Partenaire aux offres doit faire l'objet d'une notification par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception auprès de l'Organisateur.

Au cas où le Client manifesterait son intention d'annuler les offres dans les conditions susmentionnées et avant le 12/04/2021 pour quelque raison que ce soit et sans qu'il ne soit en droit d'invoquer un cas de force majeure, ECS conservera à titre d'indemnité l'acompte reçu. Si l'annulation intervient après cette date, la totalité des sommes dues reste exigible et sera conservée à titre d'indemnité de rupture.

En cas d'impossibilité de tenue en présentiel du 76^e congrès selon les motifs visés à l'article 14.2 des CGV, ECS :

- s'engage à reverser au Partenaire les sommes versées en 2020 au titre de son inscription au 75^e congrès reportée sur l'année 2021 selon les modalités fixées dans l'article 14.2 des CGV ;
- pourra proposer en fonction des fonctionnalités développées sur la plateforme de diffusion, des partenariats de remplacement.

Le Partenaire ne sera pas remboursé des prestations qui seront maintenues en format digital en cas d'impossibilité de tenue du 76^e congrès en présentiel.

ARTICLE 2 : ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature et restera en vigueur jusqu'au 76^e Congrès de l'Ordre des experts-comptables.

Fait à, le, en deux exemplaires originaux.

Lionel CANESI

Nom du partenaire